

# *Flash News*

22 juillet 2011

## Régime de suspension de la TVA luxembourgeoise – Proposition de loi votée le 14 juillet 2011

Le 14 juillet 2011, la proposition de loi sur la création de régimes de suspension de la TVA a été votée avec de légères modifications par rapport à la version initiale qui avait été introduite le 24 mars 2011.

### Objectif du régime

Le régime de suspension de la TVA visé par cette loi prévoit la création de zones ou d'entrepôts dans lesquels les biens bénéficieront d'un régime similaire à celui déjà en application en matière de douanes et accises. Le but d'un tel régime est de suspendre tous paiements de la TVA qui pourraient survenir pour les biens placés sous ce régime. Toutes les opérations effectuées sur ces biens (i.e. prestation de services, livraison de biens, acquisition intracommunautaire de biens et importations) seront en principe exonérées jusqu'à ce que les biens sortent de cette zone.

---

## Avantage du régime

Ce régime offrira les avantages suivants :

- Elimination des flux de paiements de la TVA relatifs aux transactions effectuées sous ce régime ;
- Eviter l'immatriculation à la TVA des opérateurs établis en dehors du Luxembourg si les seules opérations qu'ils entreprennent au Luxembourg sont liées aux biens couverts par le régime de suspension de la TVA ;
- Application de l'exonération sans égard quant à l'origine des biens (en provenance de l'Union européenne ou d'en dehors de l'Union Européenne);
- Faciliter les ventes successives de biens sous le régime.

## Biens pouvant bénéficier du régime suspensif de la TVA

La proposition de loi, telle que votée, introduit la notion d'un entrepôt TVA. Cependant elle limite les biens pouvant bénéficier de ce régime de suspension de la TVA à une liste restrictive (principalement des métaux (comprenant l'argent et le platine, l'or étant exclu), des produits chimiques et tout produit d'alimentation de base). Néanmoins, il est à noter que le Gouvernement a précisé son intention de créer un autre régime suspensif, notamment une zone franche aux alentours de l'Aéroport de Findel à l'intérieur de laquelle normalement d'autres règles, notamment concernant les biens pouvant bénéficier du régime, devraient s'appliquer (<http://www.luxembourg.public.lu/fr/actualites/2011/02/11-zonefranche/index.html>).

## Supervision du régime

Tout opérateur désirant implémenter un régime de suspension de la TVA devra, au préalable, obtenir une licence lui permettant d'exercer cette activité. Cet opérateur pourra être tenu, dans certaines circonstances, au paiement de la TVA lors de la sortie des biens du régime.

Ce régime sera principalement soumis à la supervision des Autorités Douanières.

---

## Entrée en application

Cette loi sera applicable le premier jour du mois suivant sa publication au mémorial. Cependant, des règles relatives à l'implémentation pratique de ce régime devront être élaborées avant que ce régime de suspension de la TVA ne soit praticable. A cet instant, l'importance de ce régime pour le secteur logistique devrait être plus claire.

## Contacts:

Anne Murrath	Partner	+352 49 48 48 5843	anne.murrath@lu.pwc.com
Frédéric Richter	Senior Manager	+352 49 48 48 5767	frederic.richter@lu.pwc.com

PwC Luxembourg ([www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)) is the largest professional services firm in Luxembourg with over 2100 people employed from 53 different countries. It provides audit, tax and advisory services including management consulting, transaction, financing and regulatory advice to a wide variety of clients from local and middle market entrepreneurs to large multinational companies operating from Luxembourg and the Greater Region. It helps its clients create value by giving comfort to the capital markets and providing advice through an industry focused approach.

PwC Luxembourg is a member firm of PwC International Limited ("PwC IL"). The PwC network is the largest global professional services network with 175,000 people working in 154 countries. PwC is the brand under which each member firm operates and provides services. All PwC member firms are separate legal entities which deliver their services locally and internationally without engaging in any way PwC IL' responsibility or liability.